

Pour un travail de qualité, prévoir 4 heures en classe + travail personnel

Question 1 – Au cours de la réunion d'information, il serait souhaitable de présenter les points suivants :

❖ Historique :

- depuis 1978, la loi Informatique et Libertés en France
- depuis le 28 mai 2018, RGPD en vigueur dans tous les pays de l'Union européenne

❖ Définition d'une donnée personnelle

<https://www.cnil.fr/fr/identifier-les-donnees-personnelles>

❖ Les bons réflexes de la protection des données personnelles

<https://www.cnil.fr/fr/protection-des-donnees-les-bons-reflexes>

- ne collecter que les données vraiment nécessaires
- être transparent
- pensez aux droits des personnes
- garder la maîtrise des données
- identifier les risques
- sécuriser les données

❖ Étapes pour se mettre en conformité avec le RGPD

<https://www.cnil.fr/fr/developper-en-conformite-avec-le-rgpd>

- désigner un pilote dans l'entreprise
- cartographier les données et les traitements de données personnelles
- prioriser les actions à mener
- gérer les risques
- organiser les processus internes
- documenter la conformité de vos développements

❖ des sanctions dissuasives

<https://www.cnil.fr/fr/definition/sanction>

<https://www.cnil.fr/fr/la-formation-restreinte-de-la-cnil-prononce-une-sanction-de-50-millions-deuros-lencontre-de-la>

<https://www.cnil.fr/fr/futura-internationale-sanction-de-500-000-euros-pour-demarchage-telephonique-illegal>

Question 2 – suggestion d'informations pouvant être citées dans la note à destination de M. et Mme Marty

❖ Les ventes en ligne

- des newsletters sont envoyées 2 fois par an afin de présenter les nouveautés et susciter des achats

Une durée de conservation des données doit obligatoirement être indiquée. Sur Internet, les traces doivent être détruites tous les 6 mois et dans le cadre d'une prospection, les données peuvent être conservées 3 ans après la relation commerciale mais pas au-delà.

- pour s'abonner à la newsletter, un formulaire doit être complété. Il comporte les champs suivants : adresse postale, numéro de téléphone et adresse e-mail

Ne traiter que le nécessaire : pas besoin de l'adresse postale et du numéro de téléphone. La règle : la minimisation et l'adéquation.

- le site Internet a été créé en 2012 et depuis la création du site, la base de données n'a jamais été mise à jour

Il faut s'assurer que les données soient exactes. Conseil : mettre en place des process (ex : vérifier une fois par an que les données possédées sont toujours justes)

- une donnée va être rajoutée dans la base de données, une déclaration à la CNIL est prévue

Depuis l'entrée en vigueur du RGPD, il n'y a plus de déclaration à faire auprès de la CNIL

- un client les a contactés le 30 janvier pour faire valoir son droit à l'effacement. Par manque de temps, le dirigeant n'a pas encore pris en compte sa demande

L'entreprise a 30 jours pour accuser réception de la demande d'effacement mais elle a ensuite un peu plus de temps pour procéder réellement à l'effacement dans la BDD et dans ses sauvegardes.

Pour ne pas fausser les données économiques, il est possible de rendre anonyme des données personnelles (exemple : client 00001, adresse XXXXX,...)

- les commandes en ligne sont imprimées afin d'être préparées. Sur ce document, toutes les coordonnées du client apparaissent ainsi que la désignation des articles commandés et des quantités. Les bons de commandes sont posés puis archivés sur une étagère, dans la boutique, derrière le comptoir

Les bons de commande doivent être stockés en lieu sûr : armoire fermée à clef afin que la personne chargée du ménage ne puisse pas y avoir accès ainsi que les employés qui n'ont pas pour mission de préparer les commandes

❖ Les ventes en boutique

- les clients qui se rendent à la boutique reçoivent par La Poste un prospectus début décembre présentant tous les produits de fête disponibles

Les clients doivent être informés de l'usage qui sera fait de leurs coordonnées et leur consentement doit être écrit.

- les coordonnées des nouveaux clients qui se présentent à la boutique sont demandées oralement et la base de données est complétée en direct

La collecte doit être licite, loyale et transparente et le consentement doit être écrit

Ne collecter que les données ayant une finalité légitime (ex : pas besoin du numéro de téléphone puisque les contacts sont réalisés par mail et grâce à l'envoi d'un prospectus par La Poste)

- des clients sont fidèles et viennent une fois par mois acheter des produits à la ferme. Dans la boutique il y a un cahier à spirale sur lequel ils peuvent noter les commandes pour le mois suivant afin qu'elles puissent être préparées en amont et ne pas avoir à attendre

Il n'est pas envisageable qu'un client puisse lire les coordonnées des personnes précédentes, il faut donc prévoir de petits bons de commande individuels qui seront remis directement à la vendeuse et stockés en lieux sûrs.

❖ Le personnel

- c'est Monsieur Marty qui effectue les bulletins de paie de leurs 2 employés. Il utilise le même modèle de bulletin de salaire depuis 10 ans. Et il n'hésite pas à donner leurs coordonnées aux personnes qui les lui demandent

Il n'a pas le droit de donner les coordonnées de ses employés et sur le bulletin de salaire il doit indiquer qu'il sera conservé jusqu'au départ à la retraite, dans l'intérêt du salarié

Faire signer une annexe au contrat de travail à chaque salarié afin qu'ils sachent à quels organismes leurs données personnelles sont transmises et qu'ils donnent par ce biais leur consentement

- 1 poste de commercial en emploi saisonnier était à pourvoir l'été dernier. Le dirigeant a diffusé une offre d'emploi sur leboncoin.fr. Dans les jours suivants, il a reçu huit Cv et lettres de motivation qui sont stockés depuis dans son bureau. Il souhaite les conserver afin de pouvoir les contacter dès qu'il aura à nouveau besoin d'un saisonnier

Il faut indiquer au postulant combien de temps son CV va être conservé et ce sera 6 mois au maximum

❖ Le matériel informatique de l'entreprise

- dans la boutique, il y a un ordinateur et une tablette équipés avec le logiciel EBP. L'ensemble du personnel peut les utiliser en toute liberté et à tout instant

Il faut que l'accès à l'ordinateur et à la tablette soit protégé par un nom d'utilisateur et un mot de passe

- sur l'ordinateur, l'antivirus Kaspersky a été installé lors de l'achat mais n'a jamais été mis à jour

L'antivirus doit être mis à jour régulièrement